



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Guy Parmelin  
Chef du Département fédéral de l'économie,  
De la formation et de la recherche (DEFR)  
Palais fédéral est  
3003 Berne

Par courrier électronique à :  
[info@bwl.admin.ch](mailto:info@bwl.admin.ch)  
(une version Word et une version PDF)

Réf. : 21\_COU\_4475

Lausanne, le 16 juin 2021

### Consultation fédérale – Ordonnance sur le stockage obligatoire d'éthanol

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 19 mars 2021, vous avez fait parvenir à la Chancellerie d'Etat le projet de modification de l'ordonnance citée en titre pour consultation, ce dont nous vous remercions.

La situation sanitaire vécue au printemps 2020 a rappelé que la logique des flux tendus a parfois des effets négatifs, et que la prudence exige, dans certains domaines, des stocks plus importants que ceux définis par le fonctionnement normal de l'économie.

Le Gouvernement vaudois se détermine ainsi favorablement sur le projet mis en consultation et n'a pas de remarque particulière à formuler.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

Nuria Gorrite

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

#### **Copies**

- OAE
- SG-DEIS